

Document de Programme (PRODOC) : Appui à la mise en œuvre de la politique agricole de l’Afrique de l’Ouest (ECOWAP)

Phase 2: 1^{er} janvier 2015 – 31 décembre 2018

Version Oct.2014

DDC, ROPPA, APSS, RBM, ECOWAS/ARAA-DADR

Table des matières

I-	INTRODUCTION	4
II-	PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PHASE 1, LECONS ET DEFIS	5
2.1	La consolidation de l'assise institutionnelle (gouvernance) et organisationnelle (gestion) des OPF	5
2.2	Le dialogue politique.....	6
2.3	L'accès des EF aux moyens de production et services.....	7
2.4	La Coordination et la collaboration entre OPF et le partenariat avec les autres acteurs ...	8
2.5	Les leçons et les principaux défis.....	9
III-	LE CONTEXTE ET LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	10
3.1	Les facteurs politiques et institutionnels	11
3.1.1	Les contraintes politiques et institutionnelles	11
3.1.2	Les opportunités politiques et institutionnelles	12
3.2	Les facteurs économiques et sociodémographiques	13
3.2.1	Au plan économique.....	13
3.2.2	Facteurs socio démographiques	14
3.3	Les trois Organisations de Producteurs Fautières partenaires de la DDC	15
3.3.1	Le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).....	15
3.3.2	Réseau Billital Marobé (RBM)	17
3.3.3	Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS)	18
3.3.4	Présentation de ARAA et ECOWADF	20
IV-	JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA DDC, LE CHOIX STRATEGIQUE D'APPUI AUX OPF	23
V-	OBJECTIFS DU PROGRAMME	25
5.1	Objectif Général.....	25
5.2	Objectif spécifique recherché au niveau des partenaires.....	25
5.3	Outputs clés de la phase planifiée.....	26
VI-	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI DE LA DDC	27
VII-	L' ORGANISATION INTERNE ET LE MANAGEMENT DU PROGRAMME	30
VIII-	ANAYSE DES RISQUES DU PROJET	32
8.1	Les risques lies au contexte général de la région ouest africaine	32
8.2	Les risques lies au non respect des engagements politiques	33
8.3	Les risques lies aux faiblesses institutionnelles et organisationnelles des partenaires de mise en œuvre du projet.	34
8.4	Les risques écologiques et socio démographiques.....	34
IX-	LES MOYENS NECESSAIRES	35

I- INTRODUCTION

La DDC et les organisations paysannes en Afrique de l'Ouest

Dans sa politique de coopération en Afrique de l'Ouest, la DDC a opté pour une approche de renforcement des paysans et producteurs et de leurs Organisations. Cette stratégie d'accompagnement repose sur le principe selon lequel on ne peut pas changer les conditions d'existence des populations sans les responsabiliser à travers une prise de rôle individuel et collectif.

C'est pourquoi, les objectifs poursuivis par la DDC dans le thème sécurité alimentaire ont ceux formulés dans les plans stratégiques des organisations paysannes faitières régionales (OPF) · Et pour contribuer à leur atteinte, la Coopération Suisse fournit un appui institutionnel aux principales OPF de producteurs ouest africains pour mettre en œuvre leurs propres programmes. Cette contribution financière en plus de sa fonction de fonds levier, donne aux OPF une certaine sécurité avec une base (financière) solide pour un fonctionnement régulier et une ouverture à d'autres partenariats.

Le projet, phase 1, revue, planification de la phase 2

Le projet appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP phase 1 est en cours d'exécution en Afrique de l'Ouest depuis le 1er Aout 2012. Sa fin est prévue au 31 Décembre 2014 soit une durée de 38 mois comprenant neuf mois « d'entrée en matière ».

En effet ; cette phase 1 fait suite à la phase « d'entrée en matière » qui a permis d'une part, de poser les bases d'une meilleure articulation entre les appuis de la DDC dans l'ensemble des pays prioritaires et au niveau régional et d'autre part, de définir un système de suivi et de mise en œuvre adéquat de l'ensemble du programme¹ ».

Dans la mise en œuvre de la phase 1, la DDC avait comme principaux partenaires le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), le Réseau Billital Marobé (RBM) et l'association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS). Ces trois OPF régionales étaient liées à la DDC par des contrats dans lesquels les modalités de financement du projet aussi bien que les mécanismes de rapportage, de suivi-évaluation et de pilotage étaient définis.

Le renforcement institutionnel et organisationnel de ces trois OPF afin qu' « elles soient à mesure de défendre de manière concertée les intérêts de l'agriculture familiale (y compris ceux des femmes et des jeunes) dans la mise en œuvre de l'ECOWAP et de mobiliser des services utiles aux membres² » était l'objectif spécifique du projet.

En cette fin de cycle, une revue interne du projet a été conduite durant le premier semestre de l'année 2014. Il en ressort, entre autres, une présentation des leçons apprises et des principaux défis auxquels les parties prenantes sont confrontées. Des recommandations pour la phase 2 ont été formulées.³

¹ Prodoc phase 1 Page 21

² Prodoc phase 1

³ Rapport de la revue interne, Mai 2014

Ce sont les différents résultats de la revue qui ont orienté le processus de planification de la phase 2. Cette phase 2 est prévue pour durer du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 avec comme partenaire additionnel formalisé, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), à travers l'Agence pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) pour la gestion d'un fonds qui permettra la mise en œuvre des initiatives communes des OPF.

II- PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PHASE 1, LECONS ET DEFIS

Au terme de la phase 1 du programme « *appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP* », différents résultats concrets ont été atteints par les trois OPF partenaires de la DDC⁴. Ces résultats largement imputables au core funding sont visibles dans quatre domaines qui concernent :

- i) La Consolidation de l'assise institutionnelle et organisationnelle des OPF ;
- ii) Le Dialogue Politique ;
- iii) L'accès des EF aux moyens de production et services;
- iv) La Coordination et collaboration entre les OPF et leurs partenariats avec les autres acteurs.

2.1 La consolidation de l'assise institutionnelle (gouvernance) et organisationnelle (gestion) des OPF

En appuyant l'opérationnalisation des plans stratégiques des trois OPF, la DDC a opté pour une stratégie d'accompagnement qui vient en appui aux agendas de ses partenaires. Les activités qui sont mises en œuvre découlent directement des orientations stratégiques des OPF et donc des agriculteurs et éleveurs ouest africains. Cette manière d'appuyer la mise en œuvre de la politique économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (ECOWAP/PDDA) a permis non seulement de responsabiliser davantage les Organisations Paysannes dans leur raison-d'être, leurs fonctions clés mais également de consolider le processus de construction institutionnelle qui est l'un des défis communs aux trois OPF. C'est ainsi que dans le domaine de la consolidation de l'assise institutionnelle et organisationnelle les OPF ont pu améliorer le fonctionnement des instances/organes de gouvernance, mobiliser de l'expertise technique, adopter des outils de planification. Elles ont en même temps réussi à accroître leur visibilité institutionnelle, leur plaidoyer et de mobiliser d'autres ressources additionnelles.

Trois résultats-clé dans le développement institutionnel et organisationnel des trois OPF peuvent être retenus:

- ✚ **une meilleure reconnaissance des trois OPF** par les acteurs publics et privés aussi bien au niveau national, régional que continental. Actuellement, ces trois OPF sont de plus en plus sollicitées officiellement comme parties prenantes lors de consultations sur les questions majeures du développement rural de la région et dans les comités de pilotage et techniques des Initiatives-phare et des

⁴ Rapport conjoint et Aide Mémoire Mission supervision PAOPA 2014

mécanismes pour la mise en œuvre de la Politique Economique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Agence Régionale pour l'Agriculture et l'alimentation (ARAA), le Fonds Régional (ECOWADF), les Projets Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) ou le Programme Régional d'appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) par exemple. Ce nouveau positionnement dans l'arène les met directement en situation de négociation et de diversification de leurs partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre de leurs Plans Stratégiques.

- ✚ **L'amélioration de la gouvernance institutionnelle des OPF** illustrée par la tenue régulière des instances de décision, l'intégration des femmes et des jeunes dans les organes de gouvernance. Des mesures spécifiques ont été appliquées pour l'insertion et la promotion des jeunes et des femmes dans les OPF (par exemple le poste de présidente de Pole réservé aux femmes dans le CA de l'APESS ; collectif des femmes pasteures de RBM et Collège des femmes et des Jeunes de ROPPA). Ces changements contribuent à la légitimité des leaders, la qualité des relations avec la base, la prise en charge des services aux membres et l'ancrage des pratiques démocratiques.
- ✚ **L'amélioration des capacités de gestion technique, administrative et financière** grâce à la mobilisation et au recrutement d'expertises adéquates. L'université paysanne initiée par le ROPPA offre aux leaders paysans un cadre novateur de renforcement de capacités. En plus les OPF sont en train de s'aligner progressivement sur les standards de management financiers internationaux en opérant des réformes organisationnelles. Les systèmes de planification, les procédures de gestion, et les délais des audits annuels ont été institutionnalisés et appliqués.

2.2 Le dialogue politique

Grace à la contribution de la DDC, APESS, RBM et ROPPA ont durant la phase 1, réalisé des activités stratégiques et mieux construit leurs argumentaires pour le Dialogue avec les acteurs. Le plaidoyer des OPF pour leur participation significative aux processus a constitué une activité centrale qui a produit des résultats forts encourageants.

- ✚ **La signature de conventions de partenariat avec la CEDEAO** et l'appui financier de cette institution. Ce cadre de partenariat ainsi formalisé marque la reconnaissance par les institutions intergouvernementales régionales des OPF en tant qu'acteurs et les exploitations familiales rurales comme cadre de développement économique. Ainsi, les membres nationaux des OPF ont pu participer de manière significative à la mise en place des PNIA et jouer à ce niveau aussi leur rôle pour la reconnaissance des Exploitations familiales rurales dans la mise en œuvre des politiques nationales.

- ✚ **La prise en compte des dimensions pastorales** dans les programmes de l'ECOWAP. Il s'agit de l'intégration d'un compartiment aliment de bétail dans le projet de Réserve Alimentaire Régionale de la CEDEAO. Les travaux des OPF sur l'environnement réglementaire et des affaires a permis l'adoption de mesures favorables à la mobilité transfrontalière et aux échanges au niveau local et régional.

- ✚ **L'initiative de conduite d'une rencontre régionale de dialogue** entre les producteurs, les gouvernements, les institutions publiques régionales (CEDEAO, CILSS, UEMOA), les partenaires au développement et les organisations de la société civile pour analyser l'application de **l'engagement de Maputo consistant à consacrer 10% des budgets des Etats à l'agriculture**, et proposer une feuille de route. Des études dans 9 pays serviront de base d'analyse. Les autorités politiques nationales étant intéressées et engagées, les résultats de ce dialogue initié et porté par les OPF va influencer les gouvernements dans leurs décisions et modalités d'investissement effectif dans le secteur agricole et rural. Les autorités du Libéria se sont engagées à abriter ce dialogue.

- ✚ **L'adoption par la CEDEAO d'une cinquième bande tarifaire** qui fixe le tarif douanier à 35% pour les produits agricoles sensibles provenant de l'extérieur de la région qui entreront sur le territoire douanier de la CEDEAO indépendamment de leurs pays d'entrée et de destination. Cette cinquième bande tarifaire permettra d'accompagner et de préparer les Exploitations familiales à la concurrence. Cette mesure atténue l'inégalité des termes des échanges car les coûts de production en Afrique de l'ouest restent élevés et désavantagent les exploitations familiales dans les échanges ; elles sont directement concurrencées par les produits non africains plus compétitifs car bénéficiant de subventions de leurs pays d'origine. Les OPF se sont mobilisées et ont développé une stratégie qui leur a permis de se maintenir dans le processus et d'assurer cette victoire par leur présence et par un lobbying intensif pendant les négociations.
Par ailleurs, les contenus des Accords de Partenariat Economiques (APE) entre les pays de la CEDEAO ont été étudiés par les OPF qui ont maintenu une pression sur les négociateurs pour la prise en compte des intérêts de l'agriculture ouest africaine dans la signature prévue des accords avec l'Union Européenne.

- ✚ **La représentation des OPF dans les organes et forums de haut niveau** (comité de surveillance de ECOWADF, comité de pilotage des programmes régionaux, comités techniques etc....) sur les questions agricoles et pastorales constitue également un résultat incontestable du plaidoyer pour la prise en compte des intérêts des EF dans la conception et la mise en œuvre de l'ECOWAP ;

2.3 L'accès des EF aux moyens de production et services

Les diverses activités en faveur de l'agriculture familiale en tant qu'entité économique ont permis aux OPF d'atteindre des résultats relatifs aux services fournis aux membres :

- ✚ **La collaboration entre les producteurs au niveau local et la recherche.** Elle se traduit par une plus grande adoption d'innovations technologiques et biotechnologiques dans les systèmes d'exploitation agricoles et pastorales pour

augmenter la productivité. Les plateformes d'innovation multi acteurs initiées par le Conseil Ouest et centre Africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF/WECARD) sont des cadres de concertation de tous les acteurs des chaînes de valeur. Les OP sont devenus les acteurs-clé de ces cadres et pilotent les activités de certaines plateformes (exemple Bétail-Lait-viande).

- ✚ **L'augmentation des infrastructures au bénéfice de membres au niveau local.** Il s'agit des infrastructures productives (parcs de vaccination ; points d'abreuvement du bétail, magasins de stockage, parcours et aires de pâturages) et les infrastructures marchandes tels que les marchés de bétail. **Les caisses villageoises d'épargne et de crédit et le dispositif d'appui-conseil** ont été relancés pour soutenir les initiatives économiques telles que les unités de transformation de produits laitiers (APESS).
- ✚ **La diversification des partenariats et contrats entre producteurs et les acteurs publics et privés des chaînes de valeur.** Le premier forum des affaires initié par ROPPA a facilité cette coopération avec à son bilan cent (100) rendez vous d'affaires.

2.4 La Coordination et la collaboration entre OPF et le partenariat avec les autres acteurs

A l'échelle régionale, une dynamique unitaire s'est incontestablement mise en place pendant la première phase et a abouti principalement à des synergies entre OPF d'une part et PTF d'autre part. Quelques résultats atteints par les trois OPF partenaires de la phase 1 ont été notés:

- ✚ Les OPF ont acquis une meilleure connaissance des problématiques générales et spécifiques de chaque réseau (pastoralisme- élevage intensif- agriculture- pêche-) et pris en charge les défis communs. Elles ont conduit des actions communes de plaidoyer sur certaines préoccupations telles que les accords de Maputo, la prise en compte de l'aliment de bétail dans la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) etc ...
- ✚ Leurs positions dans les cadres et espaces de dialogue et de planification des politiques publiques se sont harmonisées. Les membres nationaux des OPF ont réussi à se maintenir dans les comités pour influencer les processus des Programmes Nationaux d'investissement Agricoles. Les programmes comme AGIR et PRAPS ont pris en charge les points issus des notes de positions des OPF sur les thématiques de la résilience et du pastoralisme en Afrique sub saharienne
- ✚ Le Processus d'opérationnalisation du dispositif de suivi des exploitations familiales (l'observatoire régional des EF) qui tient compte de la diversité et des spécificités des sous secteurs (agriculture, élevage, pastoralisme) est en cours de réalisation
- ✚ la systématisation des pratiques de capitalisation a favorisé l'apprentissage et les échanges des expériences de projets. Des publications régulières sont réalisées et diffusées à grande échelle.
- ✚ le document de capitalisation des Organisations Paysannes par Inter-réseaux

- ✚ la production de rapports périodiques conjoints a renforcé la solidarité et « l'esprit de corps entre les OPF »

Ces premiers résultats atteints devront être consolidés dans une seconde phase en tenant compte des leçons tirées et des défis futurs à relever.

2.5 Les leçons et les principaux défis

En Mars-Avril 2014, la revue interne de la première phase du programme avait pour objectif d'analyser la mise en œuvre des activités dans un esprit d'apprentissage. Les acteurs du programme qui sont les OPF, la CEDEAO, la DDC et leurs partenaires ont constatés et se sont accordés sur les résultats encourageants et partagé les leçons apprises. Ces leçons sont tirées de contraintes rencontrées dans le déroulement du plaidoyer, dans la participation effective des membres des OPF dans les processus de mise en œuvre de l'ECOWAP, du PRIA et des PNIA. Elles tiennent compte aussi des évolutions rapides de la situation de la région qui ont influé sur la mise en œuvre de l'ECOWAP (cf. rapport de revue interne Mai 2014).

- La phase 1 a permis le décloisonnement des trois OPF partenaires de la DDC qui ont été amenées à travailler ensemble dans certains projets ECOWAP tels que la RRSA, dans le plaidoyer pour l'adoption d'une cinquième bande tarifaire, pour un Observatoire Régional et aussi à reporter ensemble. Ces différents moments de collaboration ont été sanctionnés par des enrichissements mutuels et ont permis de réussir ensemble le lobbying. Chaque OPF a conduit à un niveau avancé son approche d'Observatoire régional. L'opérationnalisation de l'Observatoire tel qu'il était prévu au début du projet devra tenir compte des produits issus des travaux de chaque OP. Une collaboration des trois OPF avec des institutions spécialisées pourrait permettre de relever ce défi. Il s'agira, pendant la phase 2, de raffermir d'avantage ces relations et multiplier /consolider les cadres de concertation surtout au niveau national en vue d'une meilleure définition d'un agenda commun pour les négociations aussi bien dans la mise en œuvre de l'ECOWAP que dans des négociations spécifiques avec les PTF. Le suivi de la mise en œuvre des PNIA est un cadre idoine de construction des cette synergie entre OP de base.

Les OPF ont réussi à se découvrir et à travailler concrètement et régulièrement ensemble et à reporter dans une dynamique commune malgré les craintes et préjugés initiaux. Grâce au soutien de la DDC, la diversification des partenariats des OPF a été rendue possible du fait de leur participation à la conception et la mise en œuvre des initiatives des PTF qui viennent en appui à l'ECOWAP. Le principal défi pour optimiser l'appui reste dans le maintien de cette dynamique qui consolide cet *esprit de corps* ainsi amorcé. Seule une étroite collaboration entre elles permettra de travailler efficacement avec les structures de la CEDEAO comme ECOWADF et ARAA pour garantir la modernisation des exploitations agricoles et pastorales dans la mise en œuvre de l'ECOWAP.

- Les acteurs du programme ont appris que le soutien aux plans stratégiques des OPF et à la coordination de leurs actions sont les meilleures voies pour leur renforcement institutionnel. L'amélioration de leurs organes, de leurs capacités

techniques et de plaidoyer est nécessaire pour les habiliter à défendre les intérêts des exploitations familiales dans les orientations des politiques régionales. La **redevabilité aux membres** et par conséquent la modernisation des exploitations agricoles et pastorales même si elle est unanimement acceptée reste un défi. Elle doit se réaliser par l'amélioration de la fourniture de services aux paysans et pasteurs qui répondent directement à leurs préoccupations locales.

- La centralité des acteurs ruraux dans les mécanismes institutionnels mis en place par la CEDEAO dans la mise en œuvre l'ECOWAP requiert un **élargissement de la base des leaders paysans capables de porter des propositions techniques** mieux argumentées et de représenter les OPF dans les foras et négociation au bénéfice des producteurs et pasteurs.
- **l'amélioration qualitative des interactions avec la DDC** sur les modalités de son appui doit être poursuivie ; il reste à l'esprit les opportunités de backstopping qui n'ont pas été saisies durant la phase 1. Cette concertation entre acteurs du programme dans la formulation de la deuxième phase a pour avantage d'identifier les risques et les hypothèses liés à l'intervention du projet et d'en prendre compte afin de les minimiser. Ainsi pour cette phase 2 la participation de la CEDEAO, des OPF et de la DDC au processus de formulation a permis de s'accorder sur les rôles et responsabilités de chaque partie prenante du programme.

En conclusion, il s'agit de maintenir le cap dans la poursuite du processus de réorganisation interne et l'amélioration de l'offre de services qui met l'accent sur la fourniture efficace de services technico économiques et financiers de qualité aux exploitations familiales. Les succès du plaidoyer doivent être ressentis au niveau des producteurs et leurs organisations locales. Les moyens de production pour l'intensification et le progrès des exploitations familiales et des économies locales restent des enjeux importants pour le programme.

III- LE CONTEXTE ET LE CADRE INSTITUTIONNEL

En Afrique en général et dans les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en particulier, l'ampleur et la fréquence des difficultés d'accès, sur place, à de la nourriture en qualité et quantité suffisante, en toute période et à des coûts acceptables a fini de faire de la sécurité alimentaire un défi majeur. La crise alimentaire de 2007-2008 reste une illustration de cette précarité de la situation alimentaire au niveau sous régional. Cette crise fut également un fait déclencheur de plusieurs initiatives de sortie de crise, visant à terme à corriger la dépendance de la région aux importations de produits alimentaires.

Sept ans après la crise, le cycle de dépendance aux importations de produits alimentaires n'a cependant pas été rompu. Du coup, la question de la sécurité alimentaire reste prioritaire dans les politiques régionales et continue de mobiliser des énergies. Les efforts d'opérationnalisation des diverses initiatives de sortie de crise demeurent ainsi un cadre d'intervention légitime pour les Etats, les Organisations Paysannes et leurs partenaires au

nombre desquels la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC). Celle-ci soutient le développement rural en Afrique de l'Ouest depuis plus de 30 ans maintenant et contribue à l'opérationnalisation de plusieurs initiatives au travers d'Organisations Professionnelles Paysannes Agricoles.

Globalement, le contexte ouest africain tel qu'il se présente de nos jours laisse apparaître une imbrication de facteurs qui, à des degrés divers, influent sur l'évolution de l'Agriculture. Parmi ces facteurs, nous retiendrons dans notre analyse les facteurs politiques et institutionnels, les facteurs économiques, et ceux socio démographiques. Ces facteurs sont, à notre avis, les plus pertinents pour la phase II d'autant plus qu'ils constituent des conditions pouvant potentiellement affecter positivement (drivers of change) ou négativement (restrainers of change) les effets attendus du présent programme.

3.1 Les facteurs politiques et institutionnels

Le contexte politique est marqué par des contraintes et des éléments favorables au développement agricole.

3.1.1 Les contraintes politiques et institutionnelles

Les conflits armés, la faible application des engagements politiques et le manque de synergie entre les acteurs du secteur constituent des contraintes majeures.

3.1.1.1 Les crises armées

Au Mali, la tenue de l'élection présidentielle en juillet 2013 n'a pas suffi à apaiser les hostilités notamment dans le nord du pays où sévissent des bandes armées se réclamant d'idéologies singulières avec parfois des violences multiformes.

Cette instabilité politique s'est surtout exacerbée à partir du janvier 2013 avec l'offensive des islamistes vers le sud du pays obligeant le Gouvernement malien à demander l'aide de l'armée française. Mais même si l'intervention française (SERVAL) avec les forces pan africaines a permis de repousser les islamistes vers le nord; la situation sécuritaire demeure précaire et a constitué un facteur de blocage aux activités économiques dans cette zone agro-pastorale.

Il convient de mentionner également que l'instabilité au Mali fragilise dans une certaine mesure toute la sous région ouest africaine. Le pays est frontalier du Niger, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Sénégal et de la Mauritanie.

Au Nord du Nigéria, les tensions inter religieuses et plus récemment l'offensive et les exactions de Bokko Haram ont déstabilisé la région et perturbé les systèmes agricoles et pastoraux.

3.1.1.2 Le non respect effectif des engagements de Maputo

Dans le cadre du NEPAD, les chefs d'Etats et de gouvernements des pays membres de l'Union Africaine ont pris, en 2003 à Maputo, un engagement historique d'accorder au moins 10% de leur budget national au secteur de l'Agriculture en vue de créer une croissance annuelle d'au moins 6%. Cet engagement historique visait à investir plus et mieux dans l'Agriculture pour sortir du cycle de la faim et de la pauvreté (cf. rapport Conjoint 2013).

Mais même si dans la majorité des pays ouest africains la question agricole est hissée au rang de priorité dans les agendas politiques, avec notamment la formulation de cadre de référence au niveau national (Plans Nationaux d'Investissement Agricole), les investissements requis pour booster le secteur sont encore au deçà des engagements (le secteur agricole à moins de 10% des budgets). Le Burkina Faso, le Niger, le Mali tous pays prioritaires dans l'appui de la DDC, et la Sénégal peuvent cependant être cités comme pays d'exception dans cet effort d'application des accords de Maputo.

3.1.1.3 La question foncière

L'accès à la terre et à l'eau est au centre de la problématique agricole et pastorale. En plus des problèmes d'accès des femmes et des jeunes au foncier, la terre est source de conflit entre les communautés. Par ailleurs les systèmes de gestion foncière des Etats pour répondre aux besoins croissants d'investissement des privés nationaux et étrangers est souvent controversé. En effet des études (Club du Sahel, CILSS, ALC par exemple) ont analysé les réponses des pays africains à la demande étrangère ; la question de la préservation des droits fonciers des communautés locales et leur sécurité alimentaire est diversement traitée selon les pays. La réglementation foncière est déclinée différemment dans les pays puisque même s'il ya des lois votées, leur rapport au droit coutumier n'est pas souvent clarifié.

3.1.1.4 L'insuffisance de synergies dans les actions

Nous notons qu'en Afrique de l'Ouest, le paysage institutionnel est riche d'acteurs. Cependant Il n'y a pas suffisamment de synergies entre les acteurs. Par conséquent, à l'échelle régionale, l'harmonisation des initiatives des partenaires techniques et financiers de la CEDEAO restent à consolider.

Il ya cependant de **bonnes perspectives** avec la mise en place de politiques régionales ambitieuses telles que l'ECOWAP et l'engagement d'acteurs impliqués dans le développement agricole.

3.1.2 Les opportunités politiques et institutionnelles

Dans la région ouest africaine, nous citerons comme opportunités le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), l'Alliance Globale pour la Résilience dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR) ; le Programme Pastoral du sahel, et

l'émergence de cadres de coopération pluri acteurs. La consolidation d'organisations paysannes professionnelles et le démarrage des Programmes et instruments régionaux destinés à l'opérationnalisation du Programme Régional d'Investissement Agricole(PRIA).

3.1.2.1 Les instruments d'opérationnalisation du PRIA

Le paysage institutionnel en Afrique de Ouest, s'est enrichi avec la mise en place de l'Agence pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) comme bras technique de la CEDEAO pour l'ECOWAP mais également de nouveaux instruments de financements de l'Agriculture avec notamment la Banque d'Investissement pour le Développement Communautaire(BIDC) au travers du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation(ECOWADF) qui est en train d'être mis en place.

3.1.2.2 Les cadres de coopération pluri acteurs et la consolidation des organisations paysannes professionnelles

Il faut également mentionner comme facteurs favorables, l'émergence de cadres de coopération pluri acteurs en même temps que la consolidation d'organisations paysannes professionnelles dont la participation à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles reste un fait sans précédent. Les trois principales organisations paysannes émergentes seront d'ailleurs présentées à la fin de cette partie.

3.2 Les facteurs économiques et sociodémographiques

3.2.1 Au plan économique

L'agriculture en plus de sa fonction de pourvoyeuse de nourriture, demeure le moteur des économies de la sous région. Elle constitue le grand employeur de main d'œuvre et une source de revenus pour près de 60%⁵ de la population active de la région et se présente comme un secteur encore caractérisé par la faiblesse des investissements, des infrastructures, des échanges et de la main d'œuvre.

L'analyse des systèmes de productions agricoles et pastorales actuels révèle un niveau de technicité encore faible. Que ce soit en termes d'optimisation des opportunités techniques que biotechniques, les exploitations familiales végètent dans le cloisonnement et le manque d'accès aux innovations pour se moderniser.

C'est ainsi que pour la production, ces exploitations dépendent en majorité de l'eau de pluie ; les superficies irriguées demeurent faibles faute d'infrastructures adéquates. Par conséquent les rendements sont encore faibles pour faire face à la demande d'une population de plus en plus croissante et d'un marché exigeant.

⁵ ECOWAP en bref

L'accès aux crédits et aux intrants en qualité, en quantité suffisante à temps est un problème majeur.

Ainsi même si la contribution du secteur agricole au Produit Intérieur Brut (PIB) de la région est de 35% elle peut être améliorée de manière à générer surtout plus de retombées sur les actifs du secteur.

Ce faible impact sur les conditions d'existence des paysans et pasteurs ouest africains fait qu'aujourd'hui le secteur a tendance à perdre son attraction pour les jeunes qui migrent vers les villes ou les zones minières à la recherche d'autres opportunités.

L'Afrique de l'ouest est en effet une zone de mouvements migratoires des populations jeunes vers les villes, et zones côtières ou minières au détriment des zones agricoles.

3.2.2 Facteurs socio démographiques

Le contexte socio démographique de l'Afrique de l'Ouest est marqué par des mouvements de déplacement de population causés par les changements climatiques, l'agression des populations par le mouvement islamiste intégriste au Nigéria et les crises dans les pays de l'Afrique centrale. L'insécurité sanitaire créée par l'apparition de l'épidémie de la fièvre à virus Ebola par contre limite considérablement les déplacements des personnes et des marchandises entre les pays et entre la région ouest africaine et le reste du monde. Les ressortissants de la région accèdent difficilement aux rencontres et les échanges régionaux et internationaux.

Les mouvements vers l'Europe et vers l'intérieur de l'espace CEDEAO concernent particulièrement les jeunes et les femmes (franges active de la population).

Simultanément à cette difficulté à mobiliser les ressources humaines au profit des exploitations familiales, se produit un accroissement de la demande de produits alimentaires résultant de l'augmentation rapide des naissances (la région comptera 400 millions d'habitants en 2020). En d'autres termes, les besoins en alimentation ont augmenté au moment où les jeunes qui devraient prendre le relais dans les exploitations familiales agricoles et pastorales pour nourrir la région, quittent les campagnes. Cette situation ne pourra changer qu'avec la modernisation des exploitations par l'adoption des innovations technologiques et des équipements adéquats qui permettront l'allègement des travaux surtout pour les productrices chargées de multiples tâches au niveau des exploitations familiales (production, nutrition, santé et éducation...).

Résorber les écarts entre rendements agricoles et la demande de nourriture sans recours aux importations est une préoccupation de souveraineté alimentaire des acteurs pour la mise en œuvre de l'ECOWAP.

Il faut cependant noter que cette offensive pour la relance de l'Agriculture est certes un défi immense, mais elle intervient dans un contexte riche d'opportunités telles que la formulation de cadres juridiques et macro-économiques favorables à la mobilisation des initiatives privées, les grands investissements, la réglementation des échanges régionaux.

En plus, l'urbanisation croissante contribue à l'ouverture et la diversification des marchés des produits alimentaires surtout.

Ces tendances favorables sont bien comprises des principaux partenaires de la DDC qui ont fait de l'Agriculture une priorité dans leurs agendas.

3.3 Les trois Organisations de Producteurs Faitières partenaires de la DDC

3.3.1 Le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

Historique et couverture géographique : Créé en 2000 par les Organisations Paysannes et les Producteurs Agricoles des pays de l'Afrique de l'Ouest ; le ROPPA est une Association à but non lucratif de droit Burkinabé dénommée «Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest en abrégé «ROPPA». Il est une organisation régionale, dotée de la personnalité morale et ayant son siège à Ouagadougou au Burkina Faso. La DDC a été parmi les premiers soutiens de ce réseau ouest africain. En tant que Réseau, il jouit de la capacité juridique différente de celle de ses membres. Les membres du ROPPA sont constitués de plateformes nationales des organisations paysannes et des producteurs agricoles des pays de l'Afrique de l'Ouest. En dehors du Cap-Vert et du Nigeria qui n'en font pas encore partie, le ROPPA est présent dans tous les pays membres de la CEDEAO. On estime de nos jours entre 50 et 60 millions l'effectif des producteurs à la base concernés par le ROPPA.

Vision, mission

La vision du ROPPA s'articule autour d'un développement socio-économique en Afrique de l'Ouest basé sur une agriculture paysanne solidaire, citoyenne et durable au plan social et environnemental ; une gestion durable des ressources naturelles ; des revenus agricoles décents et des emplois décents et durables en milieu rural.

Il a pour mission de « favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne tout en maîtrisant les politiques liées à la libéralisation des économies nationales et à la mondialisation des échanges commerciaux ».

Les objectifs principaux

Le ROPPA poursuit les objectifs suivants :

1. Promouvoir et défendre les valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles ;
2. Informer et former les membres des Organisations Paysannes et des Associations de producteurs agricoles à partir des expériences pertinentes des membres du ROPPA et des autres acteurs du développement ;
3. Encourager et accompagner la concertation et la structuration des organisations paysannes et des producteurs agricoles dans chaque pays en vue de leur participation/implication dans la définition, la mise en œuvre des politiques et programmes de développement des secteurs agricoles et ruraux ;
4. Promouvoir la solidarité entre les organisations paysannes et de producteurs agricoles membres du ROPPA ;
5. Assurer la représentation de ses membres aux niveaux régional et international ;

6. Favoriser la concertation et la coopération entre le ROPPA et d'autres organismes similaires de la région et du monde.

Système de gouvernance

La gouvernance du ROPPA est assurée au travers des organes suivants :

La Convention : c'est l'organe souverain du ROPPA. Elle est composée de 9 délégués par plate-forme nationale membre dont au moins deux femmes et se réunit une fois tous les deux ans. La dernière session de la convention s'est tenue en Juin 2014 à Niamey, au Niger.

Le Conseil d'Administration : c'est l'organe politique chargé de gérer et de conduire les affaires du ROPPA entre deux sessions. Il porte les positions et propositions du ROPPA dans la sous-région et dans le monde.

Le Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif est l'organe technique du réseau. Il assure et coordonne la mise en œuvre opérationnelle des plans stratégiques du réseau et développe des services d'appui aux leaders paysans et aux plateformes nationales, notamment en matière de veille sur les questions relatives aux politiques régionales et sectorielles (Politique Agricole de l'Union Monétaire Ouest Africaine, ECOWAP, etc.). Il est composé d'un service technique et d'un service administratif et financier.

Systèmes de planification, mise en œuvre, rapportage, administration

Un programme technique annuel et un budget (PTBA) est élaboré par le Secrétariat Exécutif qui en assure la mise en œuvre et le suivi opérationnels. Le Secrétariat Exécutif s'appuie non seulement sur les élus et techniciens des plateformes nationales mais aussi sur un réseau de personnes ressources, d'ONG et de bureaux d'études.

Les rapports techniques et financiers sont produits et soumis au l'examen du bureau du conseil d'administration.

Le système TOMPRO est utilisé pour la gestion financière ; les audits annuels sont institutionnalisés et à jour.

Partenariats actuels et en discussion

En dehors de la DDC et des partenaires impliqués dans le programme, ROPPA a tissé un réseau de partenaires techniques et financiers. On peut citer : le Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF/WECARD)

L'Union Européenne, le FIDA, Le Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale ; Inter Réseaux, Agriculteurs Français pour le Développement international (AFDI), ONU Femme, le CTA (Centre Technique de Coopération Agricole), le Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest), AGRA (Alliance for a Green Revolution in Africa, Grow Africa ; International Fertilizer Development Center IFDC, l'USAID, le Forum for Agricultural Research.

Des partenariats sont en discussion avec le secteur privé africain (Banques et Industriels) pour concrétiser leur orientation économique.

Documents de référence : Statuts et règlements, Plan quinquennal 2012-2016

3.3.2 Réseau Billital Maroobé (RBM)

Historique et couverture géographique

Le RBM créé en 2003 par 3 organisations d'éleveurs du Mali (TASSAGHT), du Burkina (CRUS) et du Niger (AREN), couvre maintenant 9 pays (Mauritanie ; Sénégal, Mali, Burkina, Niger, Bénin, Togo ; Nigéria et Tchad) et 18 organisations membres servant les intérêts de plus de 400 000 pasteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Vision, Missions

Sa vision est *des communautés pastorales suffisamment autonomes au plan technique, institutionnel et économique, dans un environnement politique qui tient compte de leurs besoins, de leurs aspirations et de leurs opinions.*

Billital Maroobé se donne comme missions « de parvenir à une véritable sécurisation de l'économie pastorale en suscitant et accompagnant toutes les initiatives (individuelles ou collectives) d'organisation et d'appropriation des innovations techniques, en œuvrant pour le rétablissement de l'équilibre écologie - effectif du cheptel. D'autre part, il se fixe comme mission également de lutter contre les ostracismes dont sont victimes aujourd'hui les pasteurs et ceci afin de mieux contribuer à la construction de l'intégration sous-régionale. »

Les axes d'intervention stratégiques

Les objectifs stratégiques du RBM, fondés sur une analyse approfondie du contexte, des enjeux et des défis liés à l'évolution des systèmes pastoraux et agropastoraux sont :

1. intégrer les éleveurs et pasteurs dans le processus d'élaboration des politiques nationales et régionales de développement de l'élevage ;
2. sécuriser l'élevage pastoral et promouvoir une gestion durable et équitable des ressources naturelles ;
3. renforcer les capacités des organisations d'éleveurs pour la défense des intérêts des éleveurs et pasteurs ;
4. promouvoir l'inclusion sociale et le genre ;
5. renforcer les bases sociales et la visibilité du Réseau au niveau des pays et de la sous-région ;
6. défendre les droits des éleveurs et pasteurs, afin qu'ils soient respectés par tous

Système de gouvernance

RBM a trois niveaux de structuration :

Echelle 1 : les OP de base ;

Echelle 2 : les Antennes nationales ;

Echelle 3 : les organes politiques et la Coordination technique au niveau régional

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration sont élus, par les membres de l'Assemblée Générale qui se tient tous les 4 ans. Le mandat est renouvelable une seule fois. Les autres organes régionaux sont le Comité de Surveillance (3 personnes), chargé du suivi des états financiers entre deux Assemblées Générales.

Le Secrétaire Permanent du RBM constitue la courroie de transmission entre les élus du Réseau et la cellule de Coordination Technique basée à Niamey.

Le Coordonnateur Technique Régional assure le fonctionnement et le suivi de l'équipe technique régionale composée à ce jour du : (i) Coordonnateur Technique Régional ; des assistants : chargé du suivi évaluation, de la communication et plaidoyer, et du

renforcement des capacités du RBM. Une cellule financière composée d'un gestionnaire financier et administratif.

Mécanismes de planification et de suivi financier du RBM

Le Bureau du Conseil d'Administration adopte en début d'année le plan opérationnel (plan d'action budget) proposé par la Coordination Technique sur la base des projets et programmes en cours au sein du RBM.

Le système de rapportage en vigueur est la production de rapport périodique unique et uniformisé pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers du RBM.

Le système de suivi financier est caractérisé par la mise en place des comptes spécifiques par bailleur.

Le RBM dispose d'une comptabilité informatisée utilisant le logiciel SAGE ce qui offre une garantie de traçabilité des ressources et la fiabilité des données financières. Un rapport semestriel et un autre annuel suivi d'une analyse budgétaire sont effectués par le gestionnaire financier. Un audit financier annuel de tous les comptes et de tous les partenaires du RBM est réalisé et partagé avec tous les partenaires

Partenaires actuels du RBM : Comme le ROPPA, il a, en plus des acteurs du programme, d'autres partenaires actifs parmi lesquels : Agriterra, Oxfam International, Care International, Agence Française de Développement, l'Union Européenne, International Land Coalition (ILC), le Centre International d'études pour le développement local (CIEDEL), l' Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), Inter Réseau, International Institute for Environment and Development (IIED), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) et CORAF.

Des partenariats financiers sont en négociation avec le FIDA, CTA, DFID, et Coopération espagnole.

Documents de référence : Le programme Pastoral Régional (PPR), Le plan stratégique de développement, Les statuts et règlements.

3.3.3 Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS)

Historique et zone de couverture :

Fondée en 1989 au Burkina Faso l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS) est une association régie par les textes en vigueur au Burkina Faso en matière d'exercice des libertés publiques. Elle a son siège à Ouagadougou où est basé son Secrétariat Général.

Vision, mission

L'APESS œuvre pour la rénovation de l'activité de l'élevage traditionnel et pour une meilleure implication des éleveurs dans le développement économique, politique et social des pays africains.

Les objectifs principaux

1. L'APESS poursuit essentiellement 6 objectifs :
2. Promouvoir les initiatives des éleveurs et groupes d'éleveurs permettant une meilleure maîtrise de l'alimentation de leurs animaux ;
3. Diffuser des méthodes et techniques de production favorisant l'augmentation de la production et de la productivité des animaux et de l'espace pastoral ;
4. Rechercher une meilleure valorisation des produits et sous-produits de l'élevage ;
5. Renforcer les capacités des éleveurs à travers l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la formation ;
6. Appuyer l'organisation et la structuration du monde des éleveurs ;
7. Promouvoir et valoriser le patrimoine culturel du monde pastoral.

Système de gouvernance

L'organisation de l'APESS s'articule autour des instances, organes et structures opérationnelles suivantes :

Les zones et Bureaux de Zones : les membres individuels, issus d'exploitations familiales et provenant de villages et/ou de campements, et/ou de hameaux, voisins, qui composent l'association, sont organisés à la base en zones avec une instance, l'assemblée générale de zone, et un organe, le bureau de zone.

La région et le Bureau de région : Un ensemble de zones, contenu dans une région d'un pays, constitue une fédération de zones appelée Région ; l'assemblée générale de région, qui met en place le bureau de région, est composé des membres des bureaux de zones de la région.

Les Cellules Nationales de Coordination : Les membres des bureaux de région d'un pays se réunissent en assemblée générale et mettent en place un organe dirigeant/pays appelé Cellule Nationale de Coordination (CNC).

Le Conseil d'Administration (CA) est l'instance d'initiation et de programmation des activités de l'APESS sur la base des options et orientations issues de l'Assemblée Générale. Le CA est mis en place en assemblée générale de l'APESS pour un mandat de quatre ans renouvelable. Les quotas et les modalités de désignation des délégués par pays à une assemblée générale de l'APESS sont arrêtés par une directive du CA.

L'Assemblée générale de l'APESS est l'instance suprême de délibération, d'option et d'orientation de l'association; elle se réunit une fois tous les deux ans de manière tournante entre les trois pôles régionaux. C'est l'Assemblée Générale qui élit le Conseil d'Administration de l'Association.

Le Secrétariat Général est l'organe exécutif chargé du management de l'organisation et supervise les trois Centres Régionaux de Coordination Inter-Pays (CRIPA). Les CRIPA sont des cadres techniques pour l'exécution des activités et l'accompagnement des membres. Ce sont des Unités techniques basées à Dori (couvre le Burkina, le Mali et le nord du Bénin), à Thiès (couvre Sénégal, Ouest Mali, Mauritanie, Guinée, Guinée Bissau et Gambie) et à Garoua (couvre le Cameroun, la République Centre africaine et Nigéria et Tchad).

Système de planification, mise en œuvre, rapportage, administration

La coordination et la planification de la mise en œuvre des activités sur le terrain par les membres est assurée par ces trois CRIPA, logés chacun dans un pôle. A la tête de chaque CRIPA se trouve un Chargé de coordination inter-pays. Les rapports et l'audit des comptes sont effectués annuellement.

Partenariats actuels et en discussion

En plus des acteurs impliqués dans le programme, APSS a développé des partenariats avec SOS-Faim Belgique, SOS Luxembourg, le Gouvernement du Burkina Faso, les ministères en charge de l'activité de l'élevage dans les pays d'intervention, les Organisations Non Gouvernementales, le CORAF/WECARD, l'UE, OXFAM, Plan Cameroun, Inter-Réseaux et SNV.

Documents de référence : Statuts et règlements ; Document d'Orientation Stratégique1 [DOS APSS.pdf](#).

3.3.4 L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation et le Fond régional de la CEDEAO pour l'agriculture et l'Alimentation⁶

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation est une structure technique spécialisée d'exécution de l'ECOWAP. En tant que telle, l'Agence rend compte de ses activités aux instances décisionnelles de la CEDEAO, notamment au Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des ressources en eaux, et in fine au Président de la Commission.

Objectif général

Au regard de la finalité de l'ECOWAP/PDDAA, qui est de promouvoir la sécurité, la souveraineté alimentaire et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, l'objectif général assigné à l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation est :

« D'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées » (cf document de présentation de ARAA).

La réalisation des programmes d'investissements nécessite la mise en place d'institutions de gouvernance suffisamment outillées et responsabilisées, dans un paysage institutionnel marqué par une duplication des structures et des activités. Dans cette perspective l'agence apparaît comme l'institution technique à travers laquelle la CEDEAO joue pleinement son rôle régalien dans l'accompagnement des acteurs et des institutions régionales de coopération pour la mise en œuvre des plans d'investissement. A ce titre l'Agence n'exécute pas directement les actions sur le terrain, mais contractualise avec les institutions techniques et tout autre acteur compétent.

Statut juridique

Le statut juridique de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation, correspond à celui de toutes les agences spécialisées de la CEDEAO. Il s'agit d'une structure technique spécialisée dans le domaine agricole au sens large et chargée de l'exécution de missions relatives à la mise en œuvre de la politique agricole. Elle est conçue comme une institution autonome, logée hors de la Commission mais dont les règles de fonctionnement au point de vue juridique, administratif, et financier sont conformes à celles en vigueur au sein de la CEDEAO.

⁶ CEDEAO « guide pour le fonctionnement de l' ARAA »
Rapport d'activités du premier semestre 2014 de l' ARAA

A ce titre, elle jouit d'une autonomie de gestion financière conformément aux dispositions en vigueur au sein de la CEDEAO. Elle a son siège à Lomé capitale du Togo , et bénéficie d'un accord de siège qui lui confère les privilèges d'institution internationale, ainsi que ceux qui se rattachent à la CEDEAO. Elle est dotée d'un règlement intérieur et des règles de gestion (cahier des charges du personnel, procédures de gestion administrative et financière) conformes à ceux en vigueur au sein de la CEDEAO.

Structuration et procédures de l'ARAA

L'Agence a deux types de structures : des structures externes et des structures internes.

Les structures externes sont la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et le Conseil Ministériel spécialisé de l'Agriculture, Environnement et Ressources en Eau. Ces trois instances ainsi que le Conseil de surveillance de l'ECOWADF qui approuve les dossiers de l'Agence à financer, ont un pouvoir de **décision**.

Deux autres structures externes sont le Comité Consultatif et le Comité Inter Départements. Ils traitent directement avec le Département de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources en Eaux en tant qu'organes **consultatifs**.

Les structures internes sont la Direction Exécutive et les Unités opérationnelles (unité administrative et financière et Unité technique)

Les procédures de gestion administratives et financières des projets adaptées à partir de celles de la CEDEAO sont en cours de finalisation ; elles seront partagées avec tous les partenaires.

Les activités de l'ARAA.

Les projets et programmes suivants sont dans l'agenda de ARAA

- le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest (PASANAO)
- Projet FAO-CEDEAO sur le renforcement des capacités de la CEDEAO pour la mise en œuvre effective du PDDAA en Afrique de l'Ouest
- Projet Faim Zéro
- Projet Regional Hydraulique Villageoise Améliorée
- Projet PRIME ; Produire plus de Riz avec Moins d'Engrais
- Projet de Reserve Régionale pour la Sécurité Alimentaire (RRSA)
- Projet de placement profond de l'Urée
- Projet Filets sociaux
- Projet de régulation des marchés.

Le Fonds Régional de la CEDEAO pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWADF)

L'ARAA est fortement liée à l'ECOWADF qui est logé à la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC). A l'instar de l'ARAA, il a été mis en place par le sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement pour l'opérationnalisation de l'ECOWAP. ECOWADF a pour vocation le financement du programme régional d'investissement, mis en œuvre par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation. Il est la structure en charge des questions fiduciaires. Il est doté de quatre guichets spécialisés qui sont :

- *Le Guichet « Appui à l'intégration agricole régionale »* pour l'Intensification agricole, la Transformation, la commercialisation des produits agricoles et la Gestion des ressources partagées

- *Le guichet « sécurité alimentaire »* pour le cofinancement des programmes nationaux de filets sociaux, la Constitution et l'entretien du stock régional de sécurité
- *Le guichet « Appui à l'innovation et au renforcement des capacités »* dédié à la recherche, la diffusion des bonnes pratiques, l'échanges d'expériences, la capitalisation, ainsi que la mise en réseau sur des thématiques d'intérêt régional, et le renforcement des capacités des acteurs est pris en charge par ce guichet.. La contribution de la DDC va permettre de faciliter le démarrage de ce guichet .
- *Le guichet « Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional »* est destiné à la Réglementation / législation, normalisation, certification et contrôle qualité communautaires ; aux Dispositifs d'information et d'aide à la décision ; à la Coordination et harmonisation régionale des politiques nationales ; aux Négociations internationales ; et aux Appuis aux institutions techniques de coopération régionales. Les Etudes et évaluations sont également prises en charge par ce guichet. Des activités communes des OPF relatives à ces thématiques pourraient être également appuyées par le Fonds de la DDC

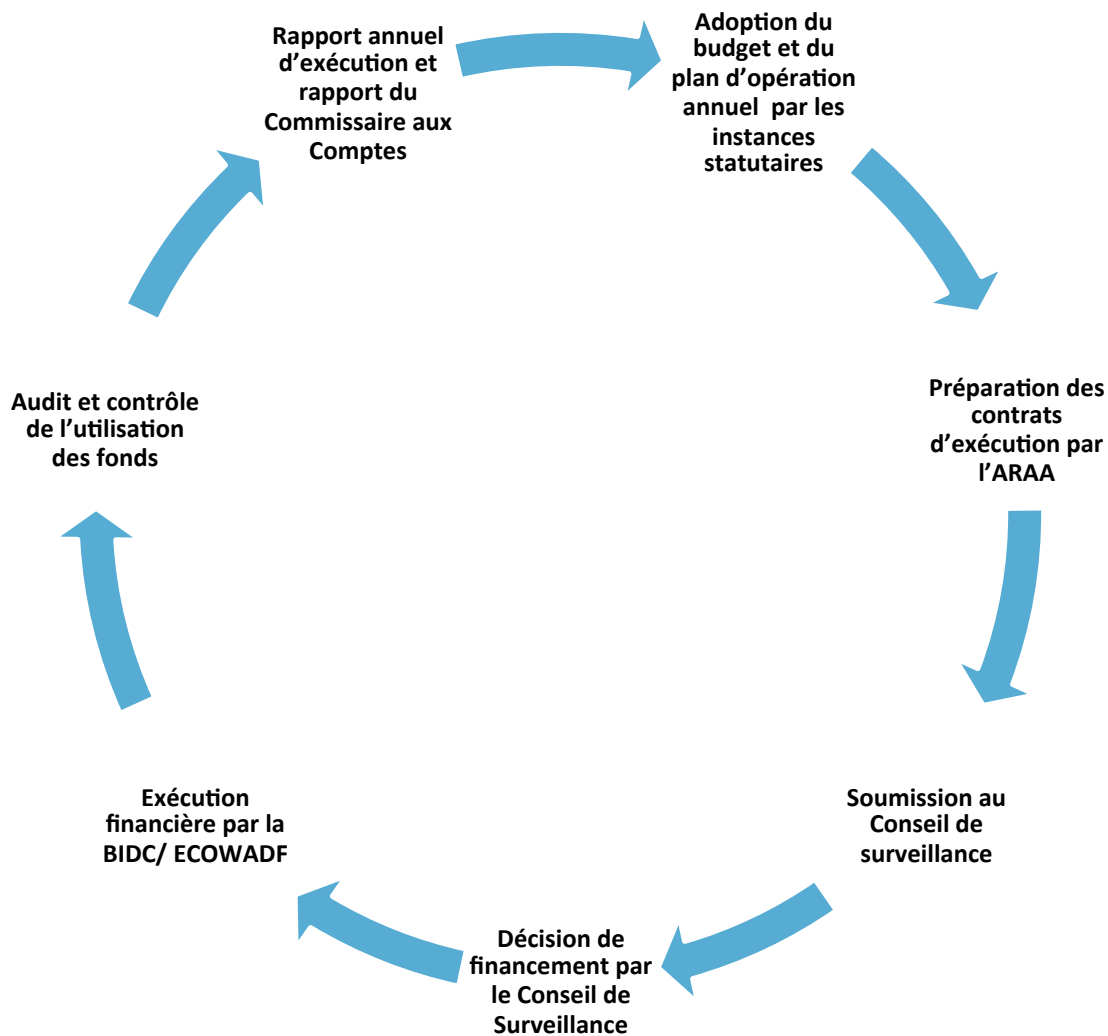
L'ECOWADF recevra le fonds commun de la DDC au même titre que la plupart des ressources internes et externes mobilisées pour le financement des dimensions régionales de l'ECOWAP/PDDAA.

L'ECOWADF est doté d'un Comité de Surveillance qui fait également partie des structures externes de l' ARAA .

Il faut noter que pour l'instant, l'ECOWADF n'est pas encore opérationnel du fait des multiples crises et chocs en Afrique de l'ouest. La CEDEAO a signé une convention avec la BIDC, banque régionale qui va gérer les fonds et assurer les transactions (liquidités). L'ARAA y ouvrira un compte dédié au Programme DDC, comme elle l'a déjà effectué avec d'autres Partenaires Techniques et Financiers Elle est en charge de la gestion des fonds en attendant l'opérationnalité de l'ECOWADF.

La finalisation des procédures détails administratifs et leur adoption officielle ne doit pas nécessairement être une conditionnalité au travail opérationnel du fonds. Les procédures peuvent être affinées au fur et à mesure selon les besoins pendant le processus de sélection, d'approbation et mise en œuvre des initiatives. Cette démarche doit permettre de construire à partir les besoins réels de clarté plutôt que sur les contraintes d'une administration lourde.

La procédure d'approbation des projets à financer par le Fonds commun sera par conséquent, celle adoptée par ARAA/ECOWADF et ses partenaires. Elle est globalement décrite par le schéma suivant :



IV- JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA DDC, LE CHOIX STRATEGIQUE D'APPUI AUX OPF

Les producteurs et productrices ouest africains sont pour la plupart organisés de la base au niveau régional. Ces Organisations Paysannes Fautières ont pour mission de porter le plaidoyer politique et d'assumer les fonctions de plateforme de services aux Exploitations Familiales agricoles et pastorales membres.

C'est grâce à ces fonctions, que la DDC a choisi de travailler avec elles comme porte d'entrée pour atteindre les ménages. Cette option est soutenue par l'appui fourni par les BUCO aux organisations nationales de producteurs, généralement membres des OPF.

En résumé, la démarche de la DDC pour cette phase consistera d'abord à appuyer la consolidation de l'assise institutionnelle et organisationnelle des partenaires prioritaires de la phase tout en poursuivant le processus d'intégration régionale par la contribution à la mise en place de facilités de financements et d'opportunités de coopération.

Cette intervention est donc fondée sur une vision holistique du développement qui admet que les stratégies de sortie de la pauvreté doivent être construites dans les organisations régionales d'une part et entre ces organisations et leurs démembrements nationaux.

- Les Principes et Pertinence des modalités de la Coopération

L'appui de la DDC se fera par une contribution « core » aux plans stratégiques en cours des OPF qui sont déjà impliqués dans la mise en œuvre de l'ECOWAP à travers le PRIA et surtout dans l'implication de leurs organisations faitières membres dans la mise en œuvre des PNIA.

La finalité de l'appui est la modernisation de l'agriculture familiale pour la souveraineté alimentaire. L'appui met un accent particulier sur l'amélioration de l'accès des Exploitations Familiales aux facteurs de production, au conseil agricole et pastoral, aux financements, et aux marchés rémunérateurs.

-Le renforcement institutionnel est incontournable pour donner aux OPF les armes qui leur permettent d'être au service de leurs membres grâce à une meilleure gouvernance organisationnelle et technique. Les résultats atteints et les évolutions constatées à l'issue de la première phase confortent la DDC dans les mécanismes et procédures propres que les OPF ont mis en place pour conduire leurs programmes.

Contrairement à une contribution exclusivement dédiée à des activités techniques ; la contribution directe aux Plans stratégiques des organisations de producteurs peut être considérée comme un investissement judicieux pour la DDC parce que : i) assure le maintien des OPF dans l'arène du développement face aux enjeux de leur implication dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques régionales ; ii) permet aux OP de « résister » à d'autres fonds qui les détournent de leurs raisons d'être ; iii) garantit la construction de l'expertise technique au sein des OPF qui ne peut s'acquérir sans l'appui institutionnel ; iv) donne du pouvoir de négociation et d'action à l'agriculture familiale.

Au delà du soutien aux OPF on peut considérer que la contribution de la DDC participe à garantir la réalisation de tous les appuis destinés aux OPF. En effet, cet appui a permis de maintenir et de préparer l'action des OPF pendant les phases de mise en place de nouveaux programmes plus larges (ex : Programme d'appui aux organisations de producteurs (PAOPA/ROPPA). En formalisant cette coopération avec les OPF et la CEDEAO pour ses agences techniques, la DDC complète la chaîne de coopération et intègre définitivement les OPF dans les mécanismes de l'ECOWAP au niveau régional. Les BUCO, aux échelles nationales travailleront avec les OP pour la déclinaison de ces politiques et projets au niveau des PNIA dans les pays de concentration.

La DDC va établir des contrats avec chaque OPF selon les objectifs et les résultats attendus du programme. Le cadre logique du programme devra permettre à chaque OPF de suivre les progrès et les réalisations et de renseigner/documenter les résultats attendus avec précision.

De même que pour les OPF, la DDC s'engage pour l'opérationnalisation de l'ECOWAP qui constitue la politique agricole qui a été définie par la CEDEAO selon un processus inclusif. Les partenaires de la CEDEAO se sont engagés à soutenir cette politique et participent à la réalisation des programmes régionaux qui contribuent à la mise en pratique de l'ECOWAP.

V- OBJECTIFS DU PROGRAMME

5.1 Objectif Général

Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale en Afrique de l'Ouest à travers la mise en œuvre de la politique agricole de la région (ECOWAP)

Hypothèse : *en appuyant les OPF à accroître les services rendus à leurs membres en tant que acteur et bénéficiaires des mécanismes et structures de mise en œuvre des politiques de la CEDEAO, les producteurs et pasteurs de l'Afrique de l'ouest améliorent de façon significative la sécurité alimentaire de la région, les conditions d'existence et in fine réduisent la pauvreté en milieu rural*

5.2 Objectif spécifique recherché au niveau des partenaires

Les Organisations Paysannes Faïtières qui sont (ROPPA, RBM et APSS) sont renforcées. Elles sont en mesure d'analyser les enjeux et de les défendre de manière concertée les intérêts de l'agriculture familiale (y compris ceux des femmes et des jeunes) dans la mise en œuvre de l'ECOWAP et de mobiliser les services nécessaires pour les producteurs

OUTCOME 1

Les conditions cadre politiques et commerciales sont favorables aux producteurs et la population rurale.

- ✚ Cet effet vise la qualité de la collaboration entre les OPF ; leurs capacités à formuler et à adopter des positions communes sur les questions de plus en plus complexes.

OUTCOME 2

Les moyens de production et des services de qualité pour les producteurs sont accessibles et adaptés aux besoins des petits producteurs désirant intensifier leur production ; et aux entreprises locales pour mieux valoriser/commercialiser les produits.

- ✚ Les capacités de formulation de propositions techniques et économiques des producteurs et leurs organisations sont accrues. Les producteurs aux différents niveaux ont accès aux ressources techniques et financières rendues disponibles par les structures de l'ECOWAP et les Initiatives de programmes pour la sécurité alimentaire en général. L'entreprenariat rural ; la production et la commercialisation des produits agricoles permet d'améliorer la santé, la nutrition et les économies locales. L'observatoire des exploitations et des parcours pastoraux harmonisé constitue un repère scientifique pour tous les acteurs de ECOWAP.

OUTCOME 3

Les OPF remplissent à la satisfaction de leurs membres les tâches et les fonctions définies dans leurs statuts, règlements et procédures de gestion.

- ✚ Les organisations membres sont en phase avec les systèmes de gouvernance de leurs OPF. Leurs procédures de gestion technique, administrative et financière

sont transparentes et partagées avec leurs membres à la base qui reçoivent les services attendus.

OUTCOME 4

Un mécanisme performant de financement des OPF pour remplir leur rôle dans la mise en œuvre de l'ECOWAP par la CEDEAO au niveau régional est établi

- ✚ La contribution de la DDC a permis à ARAA/ECOWADF de devenir opérationnel, efficiente et efficace ; il permet d'attirer d'autres sources de financement au service des OP africaines.

Le partenariat entre la DDC et la CEDEAO est formalisé par la signature d'une convention

5.3 Outputs clés de la phase planifiée

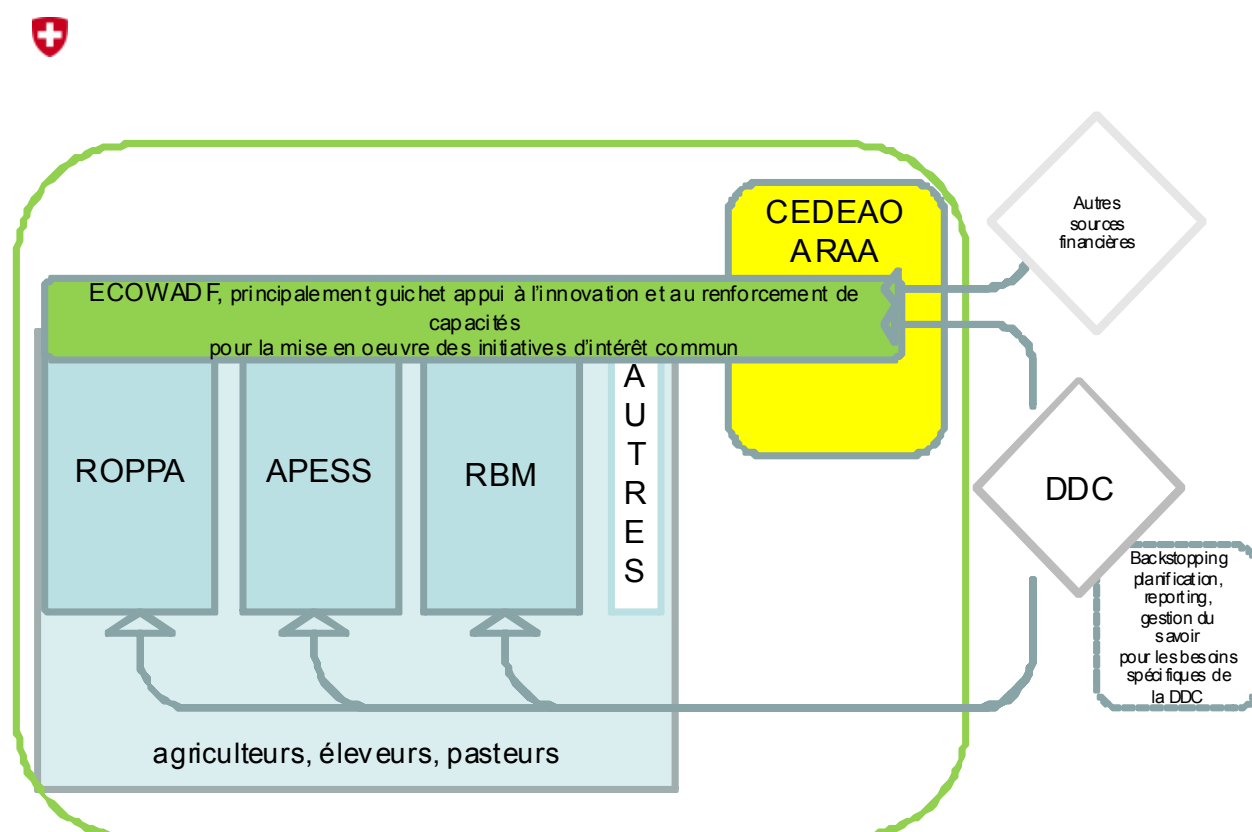
Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- 1) Renforcement de la capacité d'analyse et de plaidoyer des OPF aux niveaux régional et national,
- 2) Renforcement de la gouvernance interne des OPF en particulier la redevabilité envers leur base ainsi que l'amélioration des services offerts aux membres,
- 3) Collaboration entre les OPF et avec l' ARAA pour la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles régionales et nationales,
- 4) Echange d'expériences et cohérence avec les autres programmes et les principes de la DDC.

VI-MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI DE LA DDC

• La stratégie d'intervention du projet

Les OPF et leurs membres (agriculteurs, pasteurs et éleveurs à la base) sont les acteurs centraux du programme. Avec l'appui de la DDC elles sont en mesure de réaliser leurs objectifs stratégiques propres ainsi que leurs projets communs. Elles participent directement à la mise en œuvre de l'ECOWAP grâce à l'opérationnalisation de L'ARAA, bras technique de la CEDEAO et au Fonds régional. La DDC formalise sa relation d'appui à la CEDEAO et met à disposition un Fonds qui fonctionnera aussi pour « attirer » d'autres sources financières au bénéfice des exploitations familiales. Le système de backstopping assurera pour les besoins de la DDC, le reporting et la gestion des savoirs. En Juin 2014, la DDC et ses partenaires se sont rencontrés à Niamey au Niger et se sont entendu sur un cadre institutionnel qui est présenté par le schéma suivant :



1

Les modalités de mise en œuvre du programme

Pour la phase 2 du projet, l'appui de la DDC à la mise en œuvre de l'ECOWAP se fera à travers de deux piliers :

- un core contribution directement alloué aux trois OPF partenaires (ROPPA, RBM et APRESS) et pour la réalisation de leurs objectifs stratégiques
- un Fonds commun destiné aux OPF et à toutes les OPs de la sous région

Core - contribution aux plans stratégiques des OPF

Durant la première phase, l'appui de la DDC a contribué de manière significative à la « sécurisation » et à « l'autonomisation » des OPF. En effet la contribution aux budgets a représenté entre 20 et 35% de leur base financière en 2013 et a fonctionné comme un levier. Il a permis d'attirer et de confirmer des partenariats pour la mise en œuvre des domaines de programme des plans stratégiques des OPF.

Elle permettra de consolider :

- Le renforcement des capacités techniques et de gouvernance des OPF pour assurer un meilleur accès aux services et aux moyens de production par ses membres. La base de membres leaders sera élargie pour rendre effectif leur participation dans le plaidoyer, la gestion des programmes et l'accès aux moyens de production
- la coordination et la collaboration en cours entre les OPF
- les résultats acquis au niveau du dialogue politique
- la performance de l'agriculture familiale par la mise en pratique des résultats des études et activités liées au dispositif de suivi des exploitations familiales réalisées durant la première phase du programme

Le fonds commun et la participation à l'opérationnalisation de l'ARAA

L'opérationnalisation optimale de l'ARAA nécessite une participation/collaboration effective des OPF avec les organes de l'agence. Les OPF pourront être appuyées par l'agence pour la conception de programmes d'opérations et par ailleurs se positionner pour l'exécution technique de projets lorsqu'elles en ont les compétences. Elles pourront contribuer à l'élaboration définitive des procédures pratiques de l'agence (telle que comités de sélection des projets) et des guichets et aussi à la mise en place de mécanismes cohérents entre le Fonds régional et les Fonds dans les pays.

Ainsi pour atteindre une participation de qualité, les OPF ont besoin d'être soutenues pour construire des propositions de qualité dans les programmes, surtout économiques, qu'ils prévoient de concevoir et mettre en œuvre.

Dans la pratique, ce fonds commun de la DDC, après signature d'une Convention avec la CEDEAO, financera **principalement** les activités relevant du guichet « appui aux innovations et renforcement des capacités ». Il va servir aux financements de l'opérationnalisation de **projets/initiatives d'intérêt communs aux OPF** d'une part et des **projets soumis par les OP** ouest africaines sur une base compétitive et contractuelle. Il s'agira de **favoriser la participation des OPF aux mécanismes et organes** de gouvernance de l'ECOWAP tels que l'ARAA et l'ECOWADF au bénéfice des exploitations familiales.

Ce fonds sera ainsi en mesure de soutenir au bénéfice des OPF les types d'activités et initiatives communes telles que :

- Des études initiées par les OPF similaires à celles qui ont été déjà soutenues par le fonds d'étude de la première phase du programme

- L'appui à la mise à niveau des OP et de leurs structures pour que leurs statuts juridiques soient en phase avec les textes et réglementations qui régissent les institutions financières régionales afin que leurs projets économiques soient éligibles aux financements des banques privées (BIDC, BOAD etc...)
- L'engagement d'une institution scientifique ressource pour appuyer et coordonner les différents dispositifs de suivi des exploitations familiales élaborées par chaque OPF
- Le financement d'un « coaching » pour renforcer la position des OPF dans des processus de négociation politique ou commerciale
- La participation des OPF dans des ateliers, séminaires, publication ou événement qui contribue aux efforts de collaboration et de concertation avec les autres acteurs. Ce type d'activités commune permet de renforcer le plaidoyer et le lobbying
- La contribution à d'autres fonds d'investissement au bénéfice de l'intensification de l'agriculture familiale
- L'engagement d'une personne – ressource pour assurer la liaison avec la CEDEAO. Le mandat de cet Expert Régional sera défini d'un commun accord entre les OPF et la CEDEAO

Le backstopping

A la différence de la phase précédente, le backstopping- appui conseil sera assuré par l'institution Inter réseaux au profit spécifique de la DDC. En effet, il prendra en charge les besoins de la DDC pour assurer un meilleur suivi du Programme.

• **La structure d'appui administratif, stratégique, organisationnel du projet.**

Le core contribution sera versé chaque année aux OPF partenaires, à titre de contribution à leur budget. Sa gestion est donc sous la responsabilité des organes habilités au niveau de chaque OPF. Ces dernières s'engageront avec la DDC en signant des contrats et rendront compte sur des bases consensuelles (semestriel et annuel) des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs et dans le suivi des indicateurs du programme.

Par contre, le Fonds commun sera sous la responsabilité administrative et technique de l'ARAA en sa qualité de bras technique de la CEDEAO pour la mise en œuvre de l'ECOWAP. **La convention DDC-CEDEAO va définir les modalités pratiques de rapportage et de suivi évaluation.**

Ainsi, la gestion fiduciaire du Fonds se fera suivant les procédures de l'ARAA à travers le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWADF). Celui-ci a pour vocation le financement du programme régional d'investissement, mis en œuvre par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation. Il est la structure habilitée pour les aspects fiduciaires et il recevra le fonds commun de la DDC au même titre que la plupart des ressources internes et externes mobilisées pour le financement des dimensions régionales de l'ECOWAP/PDDAA.

La procédure d'approbation des projets à financer par le Fonds commun sera par conséquent, celle adoptée par ARAA/ECOWADF et ses partenaires. Les OPF sont représentées au niveau institutionnel dans le comité consultatif de ARAA et le comité de surveillance de ECOWADF. Au niveau des programmes, elles sont dans les comités de pilotage

La DDC s'appuie sur les instruments de suivi-évaluation et d'apprentissage, les procédures et les rapports périodiques des acteurs impliqués. Les standards de gestion transparente serviront de fondements au suivi du programme.

VII- L' ORGANISATION INTERNE ET LE MANAGEMENT DU PROGRAMME

L'Organisation du Programme et les Responsabilités Générales

Le centre administratif et financier du programme sera à Bamako. Le conseiller régional se chargera de la planification et du suivi du programme en lien étroit avec les partenaires externes (OPF et CEDEAO/ARAA) et internes (Bucos de la DDC, Chargé de programme régional à Berne). Pour les besoins spécifiques de la DDC, un consultant (INTER-RESEAUX) sera engagé comme soutien au conseiller régional (backstopping) pour l'analyse, la réflexion et la consolidation des résultats dans des formes accessibles et compréhensibles, la modération des ateliers, la planification, le reporting, la gestion des savoirs.

D'une durée de quatre ans, la phase 2 est considérée comme une phase de « maturation » après la précédente phase d'apprentissage. La première année permettra de fixer plus précisément les procédures surtout en lien avec l'ARAA/CEDEAO et de définir /mettre en route les mécanismes de collaboration entre les partenaires

Le Management du Programme

Les Structures :

Le programme prévoit deux structures clés pour la gestion du programme et l'échange « officiel » avec les OPF :

- La table ronde qui est un outil d'échange entre chaque OPF et ses partenaires (PTF, ONG, Institutions régionales, membres et alliés. Il s'agit de moment de partage des résultats atteints par chaque OPF, d'analyse de ses contraintes et des plans pour l'année suivante. C'est une opportunité pour la DDC d'échanges politique et institutionnel avec les autres PTF et partenaires de l'OPF sur la base des informations techniques et financières et des documents reçus.
- Le comité de pilotage est l'organe de gouvernance chargé de l'orientation et de la gestion du programme ; il réunit les OPF, l'ARAA et la DDC. Deux réunions conjointes entre les partenaires et la DDC sont prévues annuellement : au milieu de l'année une fois en parallèle avec une table ronde, et l'autre à la fin de l'année. Le comité de pilotage a pour objectifs : a) la conduite d'un débat stratégique sur le programme, son état d'avancement et les axes d'amélioration de la coordination; et b) le dialogue entre les OPF et la DDC sur les états financiers et opérationnels.

Le Système de Reporting

- Des partenaires OPF pour la DDC: Une fois par an, un rapport complet est rédigé par chacune des OPF et adressé à leurs membres et tous les PTF selon leur système interne propre tel que le rapport annuel destiné la table ronde. Afin d'éviter les double emplois et de rendre compte d'une gestion transparente, ce système devrait être recommandé et adopté par les autres PTF.
- Les partenaires élaborent et envoient annuellement à la DDC un rapport plus spécifique sur les objectifs et les résultats (selon les indicateurs du cadre logique) définis et acceptés par les partenaires. Les rapports semestriels des partenaires

seront également partagés . Tous ces rapports seront consolidés et analysés par Inter réseau pour les besoins de la DDC.

- A la fin de chaque année, la mise en œuvre de convention entre la DDC et la CEDEAO/ARAA est évaluée conjointement. Un rapport officiel rédigé par ARAA mentionne les résultats, les défis et axes d'amélioration retenus.
- Le buco/conseiller régional avec l'appui de Inter- réseaux ; rédige, à la fin de chaque année un rapport opérationnel et financier pour l'ensemble du programme sur l'état d'avancement et identifie les besoins de coordination et d'amélioration de la mise œuvre

Monitoring et Evaluation du programme / Planification de la prochaine Phase

La DDC, avec ses partenaires, cherche à atteindre les résultats suivants par la mise en ouvre cette phase du programme :

1. Le renforcement de la capacité d'analyse et de plaidoyer des OPF aux niveaux régional et national
2. Le renforcement de la gouvernance interne des OPF en en particulier la redevabilité envers leur base ainsi que l'amélioration des services offerts aux membres
3. La collaboration entre les OPF et avec ARAA pour la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles régionales et nationales
4. L'échange des expériences et la cohérence avec les autres programmes et principes de la DDC

Les indicateurs suivants permettront de suivre et d'apprécier les progrès :

Indicateur de progrès :

- * L'augmentation et la qualité des organisations nationales faitières qui participent avec succès aux activités de plaidoyer dans les pays et au niveau régional grâce au soutien des OPF
- * Importance de l'agriculture familiale dans les décisions stratégiques régionales et nationales (nouvelles politiques, règlements, plans d'investissement, allocation budgétaire, gestion foncière etc)
- * Les réformes dans la gouvernance des OPF sont mises en œuvre ; les producteurs locaux sont bénéficiaires de facilités d'accès aux intrants et innovations agricoles et zootechniques de qualité et adaptés.
- * La qualité de la participation des OPF aux organes institutionnels et de pilotage de programme à ARAA.ECOWADF
- * Les propositions de projets communs soumis par les OPF à ARAA sont financées par le Fonds
- * Un mécanisme d'échanges, d'apprentissage relie tous les acteurs aux échelles nationale et régionale, pour la gestion des savoirs

La DDC suivra de manière régulière les progrès vers les résultats. Les rapports semestriels et annuels partagés par les partenaires et analysés par Inter-réseaux seront une source de vérification. Les rencontres institutionnelles initiées par les partenaires, les tables rondes et les informations partagées par les programmes des Buco seront également des sources de suivi. Une approche de suivi –Apprentissage pourrait être mise en place pour que les leçons régulièrement apprises soient partagées pour améliorer la

performance du programme. Enfin une revue du programme au début de l'année 2018 sera conduite afin de constituer la base pour une planification de dernière phase du programme.

Le Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS), permet aussi de suivre les progrès de la mise en œuvre de l'ECOWAP.

VIII- ANALYSE DES RISQUES DU PROJET

L'analyse de l'environnement interne et externe du projet fait apparaître des risques pouvant potentiellement affecter la réalisation des objectifs. Ces risques sont de diverse nature et ne sont pas tous contrôlés directement par le projet.

Nous en citerons comme exemple les plus probables qui doivent faire l'objet d'attention durant tout le cycle du projet. Il s'agit des conditions sécuritaires, sanitaires, agro écologiques et socio démographiques.

8.1 Les risques liés au contexte général de la région ouest africaine

La sécurité humaine et sanitaire

- Du fait de conflits armés, le projet peut subir des ralentissements voire suspension d'activités dans certaines zones de la CEDEAO. En effet la bande sahélienne zone de pastoralisme par essence, comprenant les territoires nordiques du Mali, du Nigéria jusqu'au Cameroun, connaît des perturbations causées par les groupes terroristes comme Bokko Haram, Aqmi ou des groupes de rebelles. Par conséquent, les échanges commerciaux, la transhumance du bétail et la libre circulation des personnes et des biens peuvent être négativement affectés par les conditions sécuritaires.
- La sous région connaît depuis Mars 2014, une épidémie sans précédent de la fièvre à virus Ebola sévit dans trois pays (Guinée, Libéria et Sierra Léone) surtout dans les zones rurales où il n'y a pas de système sanitaire. Les mesures des autres pays pour riposter et contenir la contamination a bouleversé les agendas. Pour endiguer la propagation, l'Organisation mondiale de la santé s'est fixé la fin de l'année 2014. La mobilité est ainsi fortement réduite et les prévisions de croissance ont été revues à la baisse dans les trois pays fortement touchés. A l'instar des autres organisations professionnelles représentatives des communautés rurales, les OPF ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation pour la prévention et la mobilisation dans les opérations de riposte dans les zones touchées, par le biais des organisations faitières.

Les exploitations minières connaissent un boom ces dernières années en Afrique de l'ouest. Les jeunes femmes et hommes ruraux abandonnent les exploitations agricoles pour travailler dans les mines d'or ou d'uranium.

Au total, même si l'ampleur de ces différents risques sur les activités agricoles et pastorales reste confiné dans l'espace, et à évaluer avec plus de précision, le cadre sécuritaire et sanitaire constitue une menace qu'il faudrait minimiser pour ne pas contrarier la réalisation des objectifs du programme.

Les facteurs de minimisation.

Un atout du projet est que l'ECOWAP auquel il contribue à la mise en œuvre est sous le leadership de la CEDEAO. De par cet ancrage institutionnel, son implémentation correcte fera l'objet d'une grande attention de la part des décideurs politiques de la région. Les questions de sécurité humaine et sanitaire qui se posent sont prises en charge par les institutions techniques de la CEDEAO comme OOAS avec l'appui de partenaires internationaux. La recherche de solution à ces deux questions est dorénavant planétaire puisque partagée par toute la communauté internationale.

Des innovations pour l'intensification de l'agriculture qui diminue le besoin de la force de travail par l'introduction d'équipement de production appropriés sera une réponse adéquate à l'abandon des exploitations.

8.2 Les risques liés au non respect des engagements politiques

Le processus de formulation de l'ECOWAP par son caractère participatif et inclusif a été largement approuvé. Le point culminant de cette volonté de collaboration est la prise de nombreux engagements politiques nécessaires à sa mise en œuvre. Parmi ces engagements ceux de Maputo ou les Etats s'étaient engagés à revoir à la hausse les budgets alloués à l'agriculture (au moins à 10%) et à effectuer les réformes idoines pour accélérer la mise en œuvre. Aussi au niveau continental, le CAADEP préconise une croissance de 6%. Les PTF s'étaient également engagés à reconnaître l'ECOWAP comme unique cadre de référence en matière de politique agricole à soutenir par des financements multiformes.

A la lecture de la situation politique actuelle, le respect de ces différents engagements semblent encore faible aussi bien du côté des Etats que des partenaires Techniques et Financiers.

Tous les Etats n'ont toujours pas accordé les 10% de leur budget au secteur agricole, et dans leurs projets de réformes, ils tardent à aborder en profondeur les questions majeures par exemple le foncier qui est le facteur de production principal aussi bien pour les agriculteurs que les pasteurs.

D'ailleurs le risque sur la question foncière est de plus en plus sérieux. Les affectations d'étendues de terres à des multinationales et à des privés nationaux ne prennent pas toujours compte des intérêts des EF et des parcours pastoraux. Les décisions d'affectation/ d'urbanisation des terres agricoles proches des villes ou des centres touristiques peuvent affecter les productions surtout maraichères, à forte valeur ajoutée commerciale.

Au niveau des pays, le risque dans la mise en œuvre des PNIA existe dans certains pays. En effet, l'inclusion des membres des OPF a été effective dans la plupart des PNIA par leurs apports dans les commissions. Seulement dans des pays comme le Sénégal, la structure reconnue par l'Etat a été signataire en tant que représentant des OP ce qui peut fragiliser voire exclure les EF dans la mise en œuvre et le financement des Programmes.

En ce qui concerne les PTF, leur soutien de financement à l'ECOWAP par le lancement d'Initiatives propres à chaque partenaire technique et financier peut affecter la cohérence de la mise en œuvre et affaiblir le contrôle de la CEDEAO sur la conduite de sa politique au niveau des pays. La multiplication des initiatives/ programmes qui visent les même acteurs requière une harmonisation des interventions sans cesse demandée pour ne pas créer de dynamiques parallèles et des doublons.

Facteurs de minimisation

Comme précédemment annoncé, les espaces de collaboration et de concertation de la CEDEAO sont des soupapes de sécurité en ce qu'ils servent de cadre d'analyse prospective et de veille. L'initiative des OPF de conduire un dialogue avec les décideurs

pour réaliser les engagements de Maputo constitue aussi un facteur de minimisation. Aussi la collaboration entre les structures de la CEDEAO, les OPF et les PTF dans la formulation et l'organisation des Initiatives et Programmes récents est un point positif qu'il faut maintenir. En tant que tel les points politiques pouvant menacer la réalisation du projet et in fine de l'ECOWAP seront sans doute bien prises en charge.

8.3 Les risques liés aux faiblesses institutionnelles et organisationnelles des partenaires de mise en œuvre du projet.

A ce niveau, il s'agit de l'instabilité institutionnelle consécutive au processus de refondation en cours au sein des OPF, du défi de la mise en place de l'ARAA /ECOWADF et de l'insuffisance des synergies entre principaux acteurs du projet.

ROPPA, APSS et RBM ont atteint un niveau de performance institutionnelle acceptable qui leur vaut la reconnaissance des partenaires. Cependant force est d'admettre que le processus de refondation en cours va de pair avec des réajustements et des apprentissages.

Le mécanisme ARAA/ECOWADF est dans une phase de démarrage opérationnel devra faire preuve de capacités d'adaptation rapide aux situations d'une région marquée par l'instabilité et la fragilité des Etats. Si les principaux acteurs restent insuffisamment liés pour asseoir assez de synergie et trouver des solutions adaptées, le mécanisme risque de perdre sa fonction de facilitation des opérations de l'ECOWAS.

Les facteurs de minimisation

Au regard des acquis et leçons de la phase 1, des plans de renforcement institutionnel/organisationnel des OPF et de la poursuite envisagée de la collaboration entre acteurs, les risques liés aux faiblesses institutionnelles seront maîtrisés. La formalisation des collaborations entre les acteurs, le suivi et la gestion des connaissances sont des mécanismes de mitigation de ce type de risque.

8.4 Les risques écologiques et socio démographiques

Le contexte ouest africain est marqué par une récurrence de sécheresses et d'événements extrêmes qui affectent la productivité agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Du moment que les systèmes d'exploitation restent dominés par la culture sous pluie, ces phénomènes climatiques souvent imprévus, pourraient avoir des incidences négatives sur le projet.

Ces changements climatiques et l'expansion démographique ont aggravé le phénomène de la migration des jeunes ruraux pauvres et sans perspectives d'avenir, vers les centres urbains. Ils sont aussi les premières victimes de l'immigration clandestine en l'Europe. Ces flux compromettent gravement le développement agricole et surtout l'avenir des EF.

Facteurs de minimisation

La modernisation des EF à travers l'adoption de systèmes d'exploitation modernes novateurs qui utilise à grande échelle des intrants agricoles et zootechniques adaptés au contexte agro-écologique est un aspect de minimisation de la vulnérabilité aux risques climatiques. La collaboration des OPF et leurs membres avec les Plate forme d'innovation et le programme de Productivité agricole permet d'accéder aux innovations technologiques en diffusion (semences certifiées, produits vétérinaires, technologies de transformation et de stockage, mise en marché etc. ...)

Les flux migratoires, ils seront largement réduits avec l'amélioration des conditions d'existence dans les terroirs de départ.

IX- LES MOYENS NECESSAIRES

Les budgets couvrent la deuxième phase du programme de 01.01.2015 au 31.12.201. La contribution de la DDC est légèrement dégressive à la dernière année. L'ARAA est le nouvel acteur de cette phase en tant que bras opérationnel de la CEDEAO.

Comme pour la première Phase, les ressources allouées aux OPF comprennent la contribution à la réalisation de leurs propres plans stratégiques et aussi un montant de 50 000 CHF annuel supplémentaire pour chaque OPF. Ces ressources seront utilisées pour disposer d'expertise conseil au besoin dans le cadre de leurs activités dont l'intérêt est strictement lié l'OPF.

Par ailleurs, les initiatives communes suivantes pourraient être financées par le Fonds logé à ARAA/ECOWADF :

- Des études initiées par les OPF similaires à celles qui ont été déjà soutenues par le fonds d'étude de la première phase du programme
- L'appui à la mise à niveau des OPF et de leurs structures pour que leurs statuts juridiques soient en phase avec les textes et réglementations qui régissent les institutions financières régionales afin que leurs projets économiques soient éligibles aux financements des banques privées (BIDC, BOAD etc...)
- L'engagement d'une institution scientifique ressource pour accompagner le dispositif de suivi des exploitations familiales élaboré par les OPF
- Le financement d'un « coaching » pour renforcer la position des OPF dans des processus de négociation politique ou commerciale
- la participation des OPF dans des ateliers, séminaires, publication ou événement qui contribue aux efforts de collaboration et de concertation avec les autres acteurs. Ce type d'activités communes permet de renforcer le plaidoyer et le lobbying
- la contribution à d'autres fonds d'investissement au bénéfice de l'intensification de l'agriculture familiale
- L'engagement d'une personne – ressource pour assurer la liaison avec la CEDEAO. Le mandat de cet Expert Régional sera défini d'un commun accord entre les OPF et la CEDEAO et
- Des projets formulés par des OP de la sous région sur la base d'un appel à propositions ouvert

Le backstopping sera assuré par INTERESEAUX pour satisfaire les besoins spécifiques de la DDC.

Des ressources sont également prévues pour les activités de Revue de la phase 2 et de planification de la prochaine phase/